Bruits et chuchotements ◦ Médias ◦ Politique & Société

AFFAIRE CAUET : DERRIÈRE LE SUICIDE DE JULIE OLLIVIER, L'ÉPUISEMENT DES PLAIGNANTES

Ecrit par Isabelle Germain | 10 novembre 2026

Julie Ollivier, qui avait été la première femme à avoir porté plainte pour viols contre l'animateur Cauet, s'est donnée la mort lundi a annoncé MeTooMedia vendredi 6 novembre. Tristesse et colère chez les féministes. Silence chez Cauet, toujours mis en examen.



Emmanuelle Dancourt rend hommage à Julie Ollivier ©MeTooMedia

« On la connaissait bien à MeTooMedia, on l'accompagnait dans ses mauvais jours et dans ses bons jours aussi. Julie était une personne lumineuse, attachante puis drôle, vraiment drôle (…) Julie nous a souvent dit que cette procédure l'éreintait, que c'était long, que c'était dur, que c'était complexe. Qu'il fallait raconter plusieurs fois la même histoire à des personnes tantôt très bien formées, tantôt moins bien formées. Julie a eu beaucoup de mal aussi avec la haine, le harcèlement qu'elle a vécu sur les réseaux sociaux, le déchaînement de certains médias également… » La voix d'Emmanuelle Dancourt, présidente de MeTooMedia, se brise à chaque phrase en ouverture de la cérémonie des Prix MeTooMedia, le 6 novembre 2026. Elle annonce que Julie Ollivier, la première femme à avoir porté plainte pour viols contre Sébastien Cauet, en 2023, s'est suicidée le 2 novembre.

L'association MeTooMedia qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les médias et la culture est sous le choc. Elle dénonce le rouleau compresseur qu'affrontent celles qui brisent l'omerta, entre harcèlement numérique et pesanteur des procédures judiciaires.

Victimisation secondaire

Julie Ollivier avait déposé plainte en novembre 2023. Elle accusait Cauet de l'avoir violée une première fois en 2014 à Genève, alors qu'elle avait 16 ans. Elle dénonçait par ailleurs d'autres faits courant jusqu'en 2022. Accusations qui lui ont valu des torrents d'insultes et d'attaques sur les réseaux sociaux et de la part de certains médias. Si bien qu'en juillet 2025, elle avait déposé une nouvelle plainte pour cyberharcèlement, atteinte à l'intimité de la vie privée, violation du secret de l'instruction et recel.

De son côté, Cauet avait déposé des plaintes contre elle pour diffamation et cyberharcèlement.

Cauet mis en examen

Mis en examen en mai 2024 pour des viols et une agression sexuelle concernant quatre femmes, dont trois étaient mineures au moment des faits présumés, Sébastien Cauet conteste l'ensemble des accusations. Interrogé par la juge d'instruction en charge des investigations le 14 octobre 2026, l'animateur radio a déclaré sur X être *« profondément choqué par les accusations portées »* contre lui.

Il n'a pas réagi à l'annonce du suicide de Julie Ollivier et a repris ses émissions comme si de rien n'était. En revanche, les femmes évoluant dans le même milieu professionnel que lui sont terrifiées. Et l'ont exprimé dès l'annonce du suicide de Julie Ollivier.

La colère d'Énora Malagré

Énora Malagré a travaillé brièvement avec Sébastien Cauet entre 2010 et 2011. Elle a partagé l'annonce de la mort de Julie sur Instagram avec ces mots : *« Voilà… j'ai une rage mais une rage !!! Repose en paix chère Julie »*. L'animatrice a, à plusieurs reprises dénoncé ces émissions de télévision auxquelles elle a pu participer en début de carrière qui donnent aux femmes des rôles de potiche hyper sexualisées pouvant subir des agressions en plateau tout en devant garder le sourire si elles veulent garder leur emploi. Elle dénonce le parti-pris des médias qui se rangent trop souvent du côté des agresseurs sexuels.

Lire : Jean-Luc Lahaye défie les féministes : le point de vue misogyne s'impose encore

Des médias qui ouvrent toujours leurs antennes et colonnes aux agresseurs pour livrer un festival de déni, de contre-vérités, d'agressivité et de mépris

*Lire : **Depardieu, Cauet, Caubère, Morandini, Baylet… Pour les carrières de ces hommes, tout va bien***

L'animatrice Flavie Flament s'est également exprimée sur son compte Instagram en relayant des messages d'hommage. Avec MeTooMedia, elle a évoqué *« le prix de la parole »* Partageant un second contenu consacré au parcours de la jeune femme, elle a dénoncé *« le coût de ce combat »*

Si Julie Ollivier est décédée prématurément, son combat ne s'éteint pas pour autant. Par la voix de son avocate, Me Helin Köse, sa famille a annoncé sa volonté ferme d'honorer la mémoire de la jeune femme en se constituant partie civile afin d'aller au bout de la procédure judiciaire engagée contre Sébastien Cauet qui demeure mis en examen.

Lire aussi dans *LesNouvellesNews* :

Jean-Marc Morandini condamné mais toujours à l'antenne sur CNews

Cauet, Depardieu : faut-il séparer l'homme de son système ?

Gabriel Matzneff, Sébastien Cauet, Jamie Foxx, Axl Rose, P. Diddy : retour sur une semaine d'accusations

Les féministes dénoncent « la machine à humilier les femmes » de Thierry Ardisson

Mettre dans vos favoris (0)

CAUET | EMMANUELLE DANCOURT | JULIE OLLIVIER | METOOMEDIA | VICTIMISATION SECONDAIRE

0 commentaires

LAISSER UN COMMENTAIRE

Votre commentaire

Nom*

Email*

Site Internet

Conservez mes informations

Prévenez-moi de tous les nouveaux commentaires par e-mail.

Prévenez-moi de tous les nouveaux articles par e-mail.

ENVOYER

LE LIVRE



En savoir plus

NOS FORMATIONS

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LEADERSHIP

Formation

SPEAK UP Déclic Prendre la parole pour booster sa carrière

2 février et 22 mars

Renseignements Speak-Up ici

Autres formations
ici

Nos articles étant en accès gratuit, nous avons besoin de vos DONS pour produire VOTRE information.

Notre ligne éditoriale reste indispensable dans le paysage médiatique.

Ces dons sont déductibles de vos impôts à 66,6% !

lesnouvellesnews.fr

Je fais un don

© 2023 - Tous droits réservés. -